

P.V. n° 8

Présidente : Mme. BERTON.

Présents : Mme. BOUTI – M. DECHERF.

Administratifs : MM. MOUTHAUD - LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 114 euros. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

COUPE DE FRANCE FEMININE

SYSTEME COUPE DE FRANCE FEMININE
SAISON 2024/2025

(**6 QUALIFIEES POUR LA FFF**)

79 Engagées

08/09/2024	1er Tour		31	matches avec	62	clubs				
29/09/2024	2ème Tour		24	matches avec	31	vainqueurs	+	17	exemptes A	
20/10/2024	3ème Tour		12	matches avec	24	vainqueurs				
03/11/2024	FINALE REGIONALE		6	matches avec	12	vainqueurs				
			73	matches				79	engagées	
exemptes A (17) :		Féminines R1 + autres								

2ème Tour :

Match n° **29671880** – Les Coqs Rouges Bordeaux / A.S. Livradaise du 29/09/2024

La Commission a pris note des P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 11/10/2024 et de la C.R. Arbitrage du 08/10/2024 qui ont **confirmé le résultat acquis sur le terrain et dit Les Coqs Rouges Bordeaux qualifié pour le tour suivant.**

3ème Tour :

La Commission homologue les résultats des 12 matches de ce tour avec le dossier suivant :

Match n° **29822958** – A.S.J. Soyaux Charente / St-Palais Sport Football du 20/10/2024

Courriel de St-Palais Sport Football du 18/10/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de St-Palais Sport Football** et dit l'A.S.J. Soyaux Charente qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 61 euros pour forfait à St-Palais Sport Football.

Tirage du 4ème tour (dernier tour régional) :

6 matches avec les **12** vainqueurs du 3ème tour.

La Commission effectue un tirage au sort avec **2** groupes géographiques.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **dimanche 3 novembre 2024 à 15h00** ou le **samedi 2 novembre 2024 à 20h00** pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

La durée du match est de 1 H 30 en deux mi-temps de 45 minutes, **Il n'y a pas de prolongation**. Il sera fait application de l'épreuve des tirs au but si les équipes sont à égalité à la fin de la rencontre.

Les arbitres et les assistants seront désignés par la C.R. d'Arbitrage.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe recevante, **sauf désignation par la C.R. Délégués.**

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

ATTENTION !!!

- LA REGLE DES REMPLACEES-REMPACANTES S'APPLIQUE POUR TOUS LES TOURS REGIONAUX.

Les clubs peuvent faire figurer seize joueuses au maximum sur la feuille de match (seulement 3 remplaçantes peuvent effectivement participer au cours du match en conformité avec l'article 144 des R.G. de la F.F.F.)

Les joueuses débutant la rencontre doivent être numérotées de 1 à 11, les remplaçantes étant numérotées de 12 à 16 au maximum avec le numéro 16 obligatoirement attribué à la gardienne de but remplaçante.

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FEMININE

SYSTEME COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FEMININE SAISON 2024/2025

91 Engagées

03/11/2024	1er Tour	13 matches avec	26 clubs					
24/11/2024	2ème Tour	24 matches avec	13 vainqueurs	+	35 entrantes			
26/01/2025	3ème Tour	24 matches avec	24 vainqueurs	+	24 entrantes			
23/02/2025	4ème Tour	14 matches avec	24 vainqueurs	+	4 entrantes			
23/03/2025	5ème Tour	8 matches avec	14 vainqueurs	+	2 entrantes			
20/04/2025	1/4 de Finale	4 matches avec	8 vainqueurs					
25/05/2025	1/2 Finales	2 matches avec	4 vainqueurs					
14 ou 15 juin 2025	FINALE	1 match avec	2 vainqueurs					
		90 matches					91 engagées	

Tirage au sort du 1^{er} tour :

13 matches avec **26** clubs*.

La Commission effectue un tirage au sort avec **6** groupes géographiques.

* : les **16** clubs non-engagés en Coupe de France Féminine + **10** clubs éliminés du 1^{er} tour de la Coupe de France Féminine 2024/2025.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **dimanche 3 novembre 2024 à 15h00** ou le **samedi 2 novembre 2024 à 20h00** pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

La durée du match est de 1 H 30 en deux mi-temps de 45 minutes, **Il n'y a pas de prolongation**. Il sera fait application de l'épreuve des tirs au but si les équipes sont à égalité à la fin de la rencontre.

Les arbitres seront désignés par les **C.D.A des clubs recevants** et les assistants proposés par les clubs en présence.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe recevante.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à competfna@fna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE.**

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

ATTENTION !!!

- **LA REGLE DES REMPLACEES-REMPACANTES S'APPLIQUE.**
- **Les clubs peuvent faire figurer 14 joueuses au maximum sur la feuille de match.**

CHAMPIONNATS

FEMININES REGIONAL 2

Match n° **28575405** – Poule A – Angoulême Charente F.C. / A.S. de St-Pantaléon de Larche du 13/10/2024

Courriel de l'A.S. de St-Pantaléon de Larche du 12/10/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S. de St-Pantaléon de Larche**.

Amende de 109 euros pour forfait à l'A.S. de St-Pantaléon de Larche (1^{er} forfait).

U18 F. A 11 – PHASE ELITE LFNA

Après communication des qualifiées émanant des différents pôles et District, la **poule unique d'U18 F. à 11 Phase Elite LFNA** est donc constituée :

POULE UNIQUE

- 17. U.S. Aigrefeuille
- 19. E.S.A. Brive
- 24. Trélissac A.P.F.C.
- 33. F.C. Girondins de Bordeaux (2)
- 33. F.C.E. Mérignac Arlac
- 40. La Jeanne d'Arc de Dax
- 64. Pau F.C.
- 79. F.C. Bressuire
- 79. Chamois Niortais F.C.
- 87. Limoges Football

Rappels

Possibilité d'aligner **au maximum 2 joueuses de catégorie U15 F.**

Temps de jeu : 2 x 45 minutes.

Les arbitres centraux seront **OBLIGATOIREMENT** désignés par la C.R. d'Arbitrage et les assistants par les District des clubs recevants (compétition à enjeu débouchant sur un barrage d'accession au Championnat National Féminin U19 pour le club classé premier de cette phase LFNA).

Utilisation de la FMI (tablette) pour ce championnat U18 F. à 11. Merci aux clubs d'effectuer les paramètres nécessaires à sa bonne utilisation.

A noter que (précision complémentaire) :

Compte-tenu des extraits (ci-dessous) de la réglementation de la Phase d'Accession au Championnat National Féminin U19 (1 et 2) :

1. « Les équipes participant à la Phase d'Accession Nationale sont :
 - a) Les 12 équipes (**hors équipes réserves**) issues des 12 divisions supérieures U18F des Ligues continentales. »

2. « Ne participent à cette phase d'accession que les clubs **1er ou suivants dans l'ordre du classement au terme de la compétition si le premier n'est pas en situation pour tout motif notamment disciplinaire**. Ce club doit être désigné soit par sa Ligue soit pour un regroupement de Ligues, par la Ligue gestionnaire de la compétition impérativement le lundi qui suit le deuxième week-end de mai. »

Par conséquent, **l'équipe du F.C. Girondins de Bordeaux (2) ne pourra pas, quel que soit son classement au terme de la phase Elite LFNA d'U18 F. à 11, participer au barrage pour la Phase d'Accession Nationale au Championnat National Féminin U19.**

Prochaine réunion : sur convocation.

La Présidente,
Natacha BERTON
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD